

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2024-37

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 783-5, L. 784-5 et L. 785-4 ;

Vu le projet d'article 1 du projet de loi simplification ;

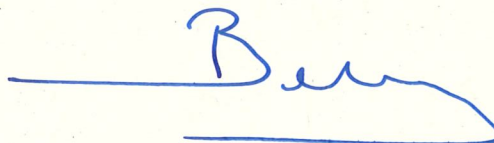
Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 28 mars 2024,

Émet un avis favorable sur le projet d'article du projet de loi susvisé.

Fait le 3 avril 2024.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Christophe BORIES